

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
 16
 9

Poste : 35 fr.
 18
 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR, 22 SEPTEMBRE 1884.

BULLETIN

Demain mardi aura lieu le prochain conseil de cabinet. M. Jules Ferry a dû rentrer ce matin et conférer à l'avance avec le général Campenon et avec l'amiral Peyron, au sujet des affaires du Tonkin.

Le bruit court que M. le président du conseil résisterait très-énergiquement aux suggestions de ceux de ses conseillers qui déclarent comme indispensable une expédition contre Pékin. M. Ferry estimerait qu'il est possible de frapper plus sûrement et à moindres frais un « grand coup » ailleurs qu'à Pékin, et que, d'ailleurs, la continuation de l'état de représailles amènera forcément les puissances à peser dans le propre intérêt de leur commerce sur la Chine, afin d'obtenir d'elle de cesser une résistance désastreuse et de nous faire des concessions raisonnables. Pour aboutir à ce résultat, M. le président du conseil estimerait qu'il suffit d'un dernier renfort de 2,000 hommes à expédier en Indo-Chine.

Le ministre de la marine a reçu une dépêche de l'amiral Courbet, qui est toujours à Matsou. Ce document garde le plus complet silence sur l'affaire Kimpai. Il est donc évident qu'on en avait exagéré l'importance.

Le télégramme en question ne parle que d'affaires de service; toutefois, il y est fait mention des transports la Nive et la Sabne, qui ont quitté Saïgon, prenant la direction du Nord avec des troupes de débarquement.

On réchauffe quelques vieilles nouvelles relativement aux Pavillons-Noirs. Sur la frontière du Tonkin, ils seraient incorporés en grand nombre dans les régiments chinois qui doivent nous envahir un jour ou l'autre.

On dit aussi que les ouvrages de la passe Kimpai, plus malades que le Times n'avait voulu nous le laisser croire, vont être mis en

réparation; que le gouvernement de Pékin y songe, cette fois, très-sérieusement, et que l'amiral Dowell, à défaut des jonques détruites à Fou-Tcheou, va user de sa propre flotte pour surveiller la piraterie chinoise, une des plaies les plus incurables de l'Extrême-Orient.

En Egypte, la situation se complique d'incidents financiers.

On se rappelle qu'en 1882 la loi de liquidation avait imposé au gouvernement du khédivé l'obligation d'amortir la Dette unifiée, et de consacrer à cet amortissement l'excédent du rendement des douanes, des chemins de fer et de certaines provinces, sur le service des coupons de la Dette privilégiée et de la Dette unifiée.

Les porteurs de titres égyptiens dormaient tranquilles sur la foi de ce document, revêtu d'un caractère international, et leur donnant des espérances de plus-value pour leur capital.

Or, il arrive qu'en présence d'un déficit de 33,000 livres qu'il y aura à constater à la fin d'octobre dans la situation financière de l'Egypte, le conseil des ministres a décidé, au Caire, que jusqu'au 15 et au 25 octobre, suivant sa provenance, l'excédent précité serait versé au Trésor, afin de faire face aux embarras actuels, et que le service d'amortissement ne serait repris qu'aux dates sus-indiquées.

Il paraît que les membres de la Caisse de la Dette se proposent de protester contre cette violation des conventions intervenues.

Chronique générale.

M. FERRY ET LE VATICAN.

Une grave nouvelle est arrivée de Rome. M. Jules Ferry a voulu exiger la création de deux cardinaux français, sans rétablir au préalable au budget, comme le demandait le Souverain-Pontife, les indemnités aux cardinaux, supprimés par la majorité républicaine; il a voulu forcer la main au Pape en

le menaçant de ne pas présenter de candidats pour les sièges vacants, mettant ainsi le Souverain-Pontife dans l'alternative de sacrifier les droits des cardinaux ou de laisser dans le veuvage de nombreuses églises.

Voici la dépêche que l'Univers reçoit à ce sujet de Rome, 19 septembre :

« Je vous envoie une lettre relative à un grave incident diplomatique qui s'est produit entre Rome et Paris.

» Le ministère a prévenu le nonce qu'en représailles du refus fait à la France des chapeaux de cardinaux, il ne présenterait pas de candidats pour les évêchés vacants.

» L'ambassadeur près du Vatican, chargé d'une mission analogue, avant de l'accomplir, avait appelé l'attention du gouvernement sur la gravité d'une mesure qui serait la rupture du Concordat.

» Il a eu un long entretien avec le Pape, qui a déclaré que les droits de la France pour la représentation au Sacré-Collège seraient absolument réservés, et que les chapeaux non donnés resteraient vacants jusqu'à nouvel ordre.

» Ce serait un simple ajournement à la nomination des cardinaux.

» M. Jules Ferry n'a pas insisté sur sa menace. L'incident est provisoirement terminé. »

LIGUE AGRICOLE POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE NATIONALE

Il vient d'être fondé, sous le nom de Ligue agricole, une vaste association par un grand nombre d'agriculteurs des régions du Nord et de l'Est de la France.

Cette association, présidée par M. le marquis de Wignacourt, président du comice de Mézières, dont on connaît le dévouement à la cause agricole, compte déjà un grand nombre d'adhérents et a recueilli les plus précieux encouragements.

Le programme de la Ligue, dit M. Léon Joly, secrétaire général de l'Association, dans un article publié par le Courrier des Ardennes, peut se résumer en quelques mots :

capitaine, Jean était en train de se dire :

— La plus jolie, c'est M^{me} Scott !

La manœuvre est, tous les matins, coupée en deux par un petit repos d'une dizaine de minutes. Les officiers se rassemblent et causent. Jean se tint à l'écart, seul avec ses souvenirs de la veille. Sa pensée, obstinément, le ramenait vers le presbytère de Longueval... Oui, la plus charmante des deux, c'était M^{me} Scott. Miss Percival n'était qu'une enfant. Il revoyait M^{me} Scott à la petite table du curé. Il entendait ce récit fait avec une telle franchise, une telle liberté. L'harmonie un peu étrange de cette voix très particulière, très-pénétrante, enchantait encore son oreille. Il se retrouvait dans l'église. Elle était là, devant lui, inclinée sur son prie-Dieu, sa jolie tête enfermée dans ses deux petites mains. Puis l'orgue se mettait à chanter, et dans l'ombre, au loin, vaguement, Jean apercevait l'élégante et fine silhouette de Bettina.

Une enfant ! n'était-ce qu'une enfant ? Les trompettes sonnèrent. La manœuvre recommença. Cette fois, par bonheur, plus de commandement, plus de responsabilité. Les quatre batteries exécutaient des évolutions d'ensemble. On voyait tourner en tous sens cette masse énorme d'hommes, de chevaux et de voitures, tantôt déployée en une longue ligne de bataille, tantôt resserrée en un groupe compact. Tout s'arrêtait en même temps, d'un seul coup, sur toute l'étendue du

Nous voulons ramener l'ouvrier aux champs en améliorant son sort, nous voulons obtenir des pouvoirs publics une législation douanière moins injuste et plus conforme aux véritables intérêts de la France.

La Ligue agricole n'est pas une œuvre de parti; nous réclamons l'énergique concours de tous les vrais amis de l'agriculture, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés; nous nous adressons à tous ceux qui ruinent un régime économique qui compromet à la fois la fortune et la sécurité du pays; nous nous adressons à la population rurale tout entière, aussi bien à l'ouvrier qu'au propriétaire et au fermier, et nous disons à tous : marchez avec nous, l'union seul peut nous sauver.

La semaine dernière, M. le comte de Vanssay a adressé à l'Univers la lettre suivante :

« Versailles, le 17 septembre 1884.

» Monsieur,

» Votre trop grande bienveillance à mon égard vous incline à penser que trente ans d'obscurs et dévoués services auprès de M. le Comte de Chambord me donneraient le droit d'intervenir dans une inqualifiable polémique, qui ne sait même plus respecter ce qu'il y a de plus vénérable au monde : la vertu, la naissance, l'infortune et la douleur.

» Grâce à Dieu, l'auguste veuve de notre grand Roi n'a pas besoin de défenseur pour voir tomber d'elles-mêmes les irrespectueuses insinuations qui voudraient essayer de s'élever jusqu'à elle; mais, puisque vous m'invitez à jeter dans ce débat la note de la vérité, je n'hésite pas, malgré l'extrême répugnance que j'éprouve à sortir de ma retraite, à vous signaler l'erreur si généralement répandue, et dont tant de vos meilleurs amis se font les crédules échos, à savoir que M^{me} la Comtesse de Chambord est la protectrice et le soutien du Journal de Paris.

» J'affirme, et je tiens mes renseignements de la source la plus sûre et la plus

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

IV

Le lendemain, à cinq heures et demie, on sonna le boute-selle dans la cour du quartier. Jean montait à cheval et prenait le commandement de sa section. A la fin du mois de mai, toutes les recrues de l'armée sont instruites et capables de participer aux évolutions d'ensemble. On exécute, presque tous les jours, au polygone, des manœuvres de batteries attelées.

Jean aimait son métier; il avait coutume de surveiller avec beaucoup de soin l'attelage et le harnachement des chevaux, l'équipement et l'allure de ses hommes; mais il ne donna, ce matin-là, que peu d'attention à tous les petits détails du service.

Un problème l'agitait, le tourmentait, le laissait indécis, et ce problème était de ceux dont la solution ne se donne pas à l'École polytechnique.

— Laquelle des deux est la plus jolie ?

Au polygone, pendant la première partie de la manœuvre, chaque batterie travaille pour son compte, sous les ordres du capitaine; mais souvent il cède la place à l'un de ses lieutenants pour l'habituer à la direction des six pièces. Ce jour-là précisément, dès le début de la manœuvre, le commandement fut mis entre les mains de Jean. A la grande surprise du capitaine, qui tenait son lieutenant en premier pour un officier très-instruit, très-capable et très-habile, les choses allèrent tout de travers. Jean indiqua deux ou trois faux mouvements; il ne sut ni maintenir, ni rectifier les distances; les attelages, à plusieurs reprises, se trouvèrent en contact. Le capitaine dut intervenir; il adressa à Jean une petite réprimande qui se termina par ces mots :

— Je n'y comprends rien. Qu'est-ce que vous avez ce matin ? C'est la première fois que cela vous arrive.

C'est que c'était aussi la première fois que Jean, dans le polygone de Souvigny, voyait autre chose que des canons et des caissons, autre chose que des servants et des conducteurs. Dans les flots de poussière soulevés par les roues des voitures et les pieds des chevaux, Jean apercevait, non pas la 2^e batterie montée du 9^e d'artillerie, mais l'image distincte de deux Américaines aux yeux noirs sous des cheveux d'or. Et au moment où il recevait respectueusement la légitime semonce de son

polygone. Les servants sautaient à bas de leurs chevaux, couraient à la pièce, la décrochaient de son avant-train qui s'éloignait au trot, et la disposaient à faire feu avec une rapidité surprenante. Puis les attelages revenaient, les servants raccrochaient les pièces, se remettaient vivement en selle, et le régiment se lançait, à grande allure, à travers le champ de manœuvre.

Bettina, tout doucement, dans la pensée de Jean, reprenait l'avantage sur M^{me} Scott. Elle lui apparaissait souriante et rougissante, dans les flots ensoleillés de ses cheveux épars. Monsieur Jean... elle l'avait appelé monsieur Jean... et jamais son petit nom lui avait paru si joli. Et les dernières poignées de main, au départ, avant de monter en voiture !... Miss Percival avait serré un peu plus fort que M^{me} Scott... un peu plus fort positivement. Elle avait ôté ses gants pour jouer de l'orgue, et Jean sentait encore l'étreinte de cette petite main nue, qui était venue se blottir, fraîche et souple, dans sa grosse vilaine patte d'artilleur.

— Je me trompais tout à l'heure, se disait Jean, la plus jolie, c'est miss Percival.

La manœuvre était finie. Les batteries se placèrent les unes derrière les autres, à intervalles serrés, les pièces parfaitement alignées, et le défilé eut lieu au grand trot avec un vacarme effroyable et dans un ouragan de poussière. Lorsque Jean, le sabre au poing, passa devant le colonel, les deux

autorisée, que l'auguste princesse est complètement étrangère à tout ce qui s'écrit dans ce journal; que jamais, ni directement, ni indirectement, elle ne lui a rien fait parvenir, et que, si quelquefois cet organe a donné des nouvelles de Frohsdorf, cela a toujours été à son insu.

» Je ne serai pas moins affirmatif pour combattre cette erreur, non moins accréditée, que Madame a été l'inspiratrice du discours prononcé à Paris par le comte Maurice d'Andigné, le 27 juillet.

» Je me contente d'énoncer ce propos. Cela suffit, n'est-ce pas, pour faire ressortir l'in vraisemblance d'une pareille absurdité?

» En faisant intervenir au profit de sa thèse la parole même du Roi, au risque d'être justement accusé de coupable irrévérence envers sa mémoire, M. d'Andigné n'a pu engager que sa propre responsabilité.

» Pour moi, je n'ai voulu voir dans sa tentative irrédéchée que l'inexpérience oratoire d'un conférencier à ses débuts; mais qu'il se défie désormais des entraînements de la tribune et des pièges tendus à l'improvisation. Mon âge et nos anciennes relations m'autorisent à lui donner ce conseil.

» S'il est un nom qu'on ne doit jamais, sous aucun prétexte, mêler à des luttes stériles, c'est celui de l'admirable prince que lui et moi avons eu l'honneur de servir, et jusqu'à mon dernier souffle je protesterai contre la témérité de ceux qui s'exposeront à faire planer sur sa royale honnêteté de sa vie et sur la majesté de sa mort.

» Veuillez agréer l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

» Comte H. DE VANSAY. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 septembre.

Le marché n'a rien perdu de sa fermeté; il y règne un calme absolu et froid; on attend des nouvelles pour s'engager à nouveau.

Le 3 0/0 est à 78.52, l'amortissable à 80.55, le 4 1/2 à 108.82.

La Banque de France fait 5,075.

Le Crédit Foncier est toujours demandé à 1,315 francs.

Les obligations Foncières et Communales conservent leurs cours de la veille. C'est surtout aux époques où les valeurs de spéculation subissent quelques assauts que l'épargne montre encore plus d'attachement pour les titres de tout repos. Les obligations du Crédit Foncier sont les premières à en bénéficier.

Les autres valeurs de crédit n'offrent pas de variation; la Banque de Paris à 772.50, la Société Générale à 460, le Crédit Industriel et Commercial à 685, la Banque d'Escompte à 520 fr.

L'action des Chemins de fer Méridionaux se traite couramment à 638.75 et pour peu que le marché se prête à une reprise, il y a lieu de compter sur la hausse rapide de cette action; son revenu de 35 fr. net établit logiquement un cours plus élevé et encore sans ajouter les éléments de succès qu'apportera à la société le vote prochain des conventions avec l'Etat.

Le Suèz se traite entre 1,957 et 1,960. L'Italien reste à 96.05, la Banque ottomane à 582.50, le Turc à 8.05, l'Égypte à 302.50.

Même altitude sur les Chemins: le Nord à 1,670, le Lyon à 1,242.50, l'Orléans à 1,332.50, le Midi à 1,165, l'Est à 787.50, l'Ouest à 845.

Chronique militaire.

APPEL DES TERRITORIAUX.

Les territoriaux des classes de 1872 et 1873, qui appartiennent aux escadrons du train des équipages, n'ayant pas reçu de convocation pour une période fixe d'instruction, seront appelés à des époques variables d'ici au 31 décembre 1885, suivant la décision de chaque commandant d'armée; ils devront recevoir une convocation individuelle deux mois avant la date fixe.

Le collet blanc est rendu aux dragons. La décision a été signée mercredi.

La promotion des élèves de l'École spéciale militaire à nommer sous-lieutenants d'infanterie et de cavalerie est partie pour Mont-sous-Vaudrey. Elle sera précédée par une petite promotion de capitaines d'infanterie.

Le ministre de la guerre a décidé que les engagements volontaires pour le 4^e régiment de zouaves et le 4^e régiment de chasseurs d'Afrique seraient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

LES GRANDES MANŒUVRES.

La Gazette nationale de Berlin, annonçant la fin des grandes manœuvres exécutées en France par le 47^e corps d'armée, constate l'unanimité avec laquelle les officiers étrangers ont admiré les marches de l'infanterie française. Le général Lewal, dit la Gazette, a exigé de ses troupes des efforts qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'imposer à l'armée prussienne.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Société des Steeple-Chases de France

CROSS-COUNTRY Steeple-Chases A VERRIE-SAUMUR

(Maine-et-Loire).

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kil. de Saumur

20,000 FRANCS
DE PRIX

Offerts par la Société des STEEPLES-CHASSES de France

Dimanche 26 octobre, à 4 heures.

PROGRAMME :

1^{re} Steeple-Chase Militaire
(1^{re} Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 3,000 fr. au premier; un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de

4,000 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. Distance: 4,000 mètres environ. (Parcours n° 6 de l'hippodrome de Verrie-Saumur.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

NOTA. — Dans ce premier steeple-chase militaire de 1^{re} série, les chevaux appartenant à l'École de cavalerie ne seront pas engagés.

2^e Steeple-Chase Militaire
(1^{re} Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 3,000 fr. au premier, un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. Distance: 4,000 mètres environ. (Parcours n° 6.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Steeple-Chase Militaire
(2^e Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,500 fr. au premier, un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chases, 5 kil. Distance: 3,000 mètres environ. (Parcours n° 3.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Hunt Steeple-Chase
(Gentlemen riders)

3,000 fr., dont 2,000 fr. et les entrées au premier, 4,000 fr. au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1883 dans d'autres courses que les Hunt Steeple-Chases, Poules de Hacks et Steeple-Chases Militaires. Entrées: 400 fr.; forfait 25 fr. Poids

commun: 72 kil. Le gagnant d'un des Cross-Country, donnés par la Société des Steeple-Chases de France, portera 82 kil. n° 6.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Steeple-Chase Handicap

5,000 fr., dont 3,500 fr. au premier, 4,000 fr. au second et 500 fr. au troisième, pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Entrée: 400 fr.; forfait 25 fr. La moitié des entrées au premier, l'autre moitié au second. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les jockeys porteront 3 kil. de surcharge. Poids minimum du handicap: 63 kil. Distance: 6,000 mètres environ. (Parcours n° 8.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris. Publication des poids le vendredi 17 octobre, à midi.

Steeple-Chase à réclamer

2,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,000 fr. Entrée: 400 fr.; forfait 25 fr. Le second doublera son entrée. Poids: 4 ans, 68 kil.; 5 ans et au-dessus, 73 kil. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Distance: 3,000 mètres environ. (Parcours n° 2.)

Engagements jusqu'au mardi 21 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Les engagements ainsi que toutes les déclarations de forfaits devront être adressés, par lettres cachetées et affranchies, à M. Guillemot, secrétaire de la Société des Steeple-Chases de France, 4, rue Castiglione, à Paris.

Seront admis à monter comme Gentlemen: les Membres permanents des Jockey-Club français, anglais, de Vienne et de Berlin; du Cercle de la rue Royale; du Sporting-Club; du Cercle des Champs-Élysées; du Cercle Agricole; du Cercle de l'Union; du Cercle des Chemins de fer et du Cercle de l'Union artistique; les officiers de l'armée française en activité de service; les officiers des Haras et les personnes admises par le Grand National Steeple-Chase Committee, enfin, toute personne admise par le Comité de la Société des Steeple-Chases de France suivant au scrutin secret.

Les Commissaires :

Prince de Sagan.
De la Haye-Jousselin.
A. de Montgomery.
Vicomte Beugnot.

Les Souscripteurs de Verrie-Saumur sont prévenus que leurs cartes d'entrées ne sont pas valables pour cette réunion, qui est donnée par la Société des Steeple-Chases de France.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, secrétaire du Cercle Saint-Hubert de Saumur.

LUNDI 27 OCTOBRE.

Grand Tir aux Pigeons.

images des deux sœurs se confondaient et s'enchevêtraient si bien dans ses souvenirs, qu'elles entraient et disparaissaient, en quelque sorte, l'une dans l'autre, devenaient une seule et même personne. Tout parallèle devenait impossible, grâce à cette singulière confusion des deux termes de la comparaison.

Mme Scott et miss Percival restèrent, de la sorte, inséparables dans la pensée de Jean, jusqu'au jour où il devait lui être donné de les revoir. L'impression de cette brusque rencontre ne s'effaça pas; elle persista, très-vive et très-douce, à tel point que Jean se sentait agité, inquiet.

— Aurais-je fait, se disait-il, la bêtise de devenir ainsi amoureux, follement, à première vue? Mais non, on devient amoureux d'une femme... et non pas de deux femmes à la fois.

Cela le rassurait. Il était très-jeune, ce grand garçon de vingt-quatre ans. Jamais l'amour n'était entré pleinement, franchement, ouvertement dans son cœur. L'amour, il ne le connaissait guère que par les romans, et il avait lu très-peu de romans. Ce n'était pas un ange cependant. Il trouvait de la grâce et de la gentillesse aux jeunes filles de Souigny; lorsqu'elles lui permettaient de leur dire qu'elles étaient charmantes, il le leur disait volontiers; mais, quant à voir de l'amour dans des fantaisies qui ne mettaient en son cœur que de très-légères et de très-superficielles agitations,

jamais il ne s'en était avisé.

Paul de Lavardens avait, lui, de merveilleuses facultés d'enthousiasme et d'idéalisation. Son cœur logeait toujours trois ou quatre grandes passions qui vivaient là, fraternellement, en bon accord. Il croyait perpétuellement découvrir l'Amérique quand il ne faisait que la retrouver.

Le monde, Jean l'avait à peine entrevu. Il s'était laissé conduire, une dizaine de fois peut-être, par Paul, à des soirées, à des bals, dans les châteaux des environs. Il en avait rapporté une impression de gêne, de malaise et d'ennui. Il en avait conclu que ces plaisirs-là n'étaient pas faits pour lui. Il avait des goûts sérieux et simples. Il aimait la solitude, le travail, les longues promenades, les grands espaces, les chevaux et les livres. Il était un peu sauvage, un peu paysan. Il adorait son village et tous les vieux témoins de son enfance qui lui parlaient d'autrefois. Un quadrille dans un salon lui causait une peur insurmontable, mais, tous les ans, à la fête patronale de Longueval, il dansait de bon cœur avec les fillettes et les fermières du pays.

S'il avait vu Mme Scott et miss Percival chez elles, à Paris, dans toutes les splendeurs de leur luxe, dans tout l'éclat de leur élégance, il les aurait regardées, de loin, avec curiosité, comme de ravissants objets d'art. Puis il serait rentré chez lui et aurait, sans nul doute, dormi comme à l'ordinaire, le plus paisiblement du monde.

Oui, mais ce n'était pas ainsi que les choses s'étaient passées, et de là son étonnement, de là son trouble. Ces deux femmes, par le plus grand des hasards, s'étaient montrées à lui dans un milieu qui lui était familier et qui leur avait été, par cela même, singulièrement favorable. Simples, bonnes, franches, cordiales, voilà ce qu'elles avaient été dès le premier jour. Et, par-dessus le marché, délicieusement jolies, ce qui ne gâte jamais rien. Jean s'était senti tout de suite sous le charme. Il y était encore.

Au moment où il descendait de cheval, à neuf heures, dans la cour du quartier, l'abbé Constantin entra joyeusement en campagne. La tête du vieux prêtre, depuis la veille, était en feu. Jean n'avait pas beaucoup dormi, et lui, le pauvre curé, n'avait pas dormi du tout.

De grand matin, il s'était levé, et, toutes portes closes, seul avec Pauline, il avait compté et recompté son argent, étalant sur la table ces cent louis, et, comme un avare, prenant plaisir à les manier. A lui tout cela! à lui! c'est-à-dire aux pauvres.

— N'allez pas trop vite, monsieur le curé, disait Pauline; soyez économe. Je crois qu'en distribuant aujourd'hui une centaine de francs...

— Ce n'est pas assez, Pauline, ce n'est pas assez. Je n'aurai eu qu'une journée comme celle-là dans ma vie, mais je l'aurai eue! Savez-vous

combien je rais donner, Pauline?

— Combien, monsieur le curé?

— Mille francs!

— Mille francs!

— Oui, nous sommes millionnaires maintenant. Nous avons à nous tous les trésors de l'Amérique, et je ferais des économies! Pas aujourd'hui en tout cas! Je n'en ai pas le droit.

Sa messe dite, à neuf heures, il partit, et ce fut une pluie d'or sur sa route. Ils eurent tous leur part, et les pauvres avouant leur misère, et ceux qui la cachaient. Chaque aumône était accompagnée du même petit discours:

— Cela vient des nouveaux maîtres de Longueval, deux Américains... Mme Scott et miss Percival. Retenez bien leurs noms et priez pour elles ce soir.

Puis il se sauvait, sans attendre les remerciements; à travers les champs, à travers les bois, de hameau en hameau, de chaumière en chaumière, il allait, il allait, il allait... Une sorte de griserie lui montait au cerveau. Partout sur son passage, c'étaient des cris de joie et d'étonnement. Tous ces louis d'or tombaient, comme par miracle, dans ces pauvres mains habituées à recevoir de petites pièces de monnaie blanche. Le curé fit même des folies, de vraies folies; il était lancé, ne se contrôlait plus, ne se possédait plus. Il donnait à ceux-là même qui ne demandaient pas.

Il rencontra Claude Rigal, un ancien sergent qui

Le Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

rendu de la 36^e séance, le 21 septembre 1884.

Fusil Gras, à 200 mètres.
 Résultat de la séance... 50 p. 0/0.
 Prix, une médaille de bronze de la Patriotes : M. Girard, sergent de 4^e génie.
 Prix, une médaille de bronze avec M. Langlois, sergent-major au territorial d'infanterie.
 Prix, une épingle-insigne en argent : M. Langlois, sergent-major au territorial d'infanterie.
 Prix, une médaille de bronze de la Patriotes : M. Petit, soldat de 3^e section d'administration.

et avant-dernière séance préparatoire au stand de l'École de cavalerie, le 25 septembre 1884, de 8 heures à 10 heures du matin.
 Le Capitaine-Président,
 G. DOUSSAIN.

École de Cavalerie de Saumur.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par décret du Président de la République en date du 17 septembre 1884, ont été nommés, pour prendre rang du 1^{er} septembre 1884, à l'emploi d'aide-vétérinaire, les aides-vétérinaires stagiaires de la promotion du 4^{er} septembre 1883, qui ont obtenu aux examens de sortie de l'École de cavalerie et ont été classés comme il suit :

- MM.
- Bastien (Albert), affecté au 2^e régiment de dragons.
- Simonin (Charles), au 26^e régiment de dragons.
- Delot (Léon), au 5^e régiment de hussards.
- Perrot (Charles), au 10^e régiment de chasseurs.
- Bellenger (Victor), art. 46 de la loi du 13 mars 1875. — Au 4^e régiment de cuirassiers (suite).
- Magnin (Louis), même article. — Au 8^e régiment d'artillerie (suite).
- Gautot (Paul), même article. — Au 44^e régiment d'artillerie (suite).
- Amesle (Émile), même article. — Au 9^e régiment d'artillerie (suite).
- Pont (Julien), même article. — Au 19^e régiment de chasseurs (suite).
- Tatier (Sylvain), même article. — Au 31^e régiment d'artillerie (suite).
- Benoit (Élie), même article. — Au 6^e régiment d'artillerie (suite).
- Costard (Gilbert), même article. — Au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique (suite).
- Bergougnan (François), même article. — Au 23^e régiment d'artillerie (suite).

lui laissés un de ses bras à Sébastopol, déjà tout gonflant, tout blanchissant, car le temps passe vite, les soldats de Crimée bientôt seront des vieillards.
 — Tenez, dit le curé, voilà vingt francs.
 — Vingt francs! mais je ne demande rien, je n'ai besoin de rien. J'ai ma pension.

— Ma pension!... sept cents francs!
 — Eh bien! répétait le curé, ce sera pour vous acheter des cigares, mais écoutez bien, cela vient d'Amérique...
 — Je recommandait sa petite tirade sur les nouveaux maîtres de Longueval.

Il entra chez une brave femme, dont le fils, le précédent, était parti pour la Tunisie.
 — Eh bien! votre fils, comment va-t-il?
 — Pas mal, monsieur le curé, j'ai reçu hier une lettre. Il se porte bien, il ne se plaint pas; seulement il dit qu'il n'y a pas de Kroumirs... Pauvre garçon! J'ai fait des petites économies depuis un an, et je crois que je pourrai bientôt lui envoyer des francs.

— Vous lui en enverrez trente... Prenez...
 — Vingt francs, monsieur le curé! Vous me donnez vingt francs!
 — Oui, je vous les donne.
 — Pour mon garçon?
 — Pour votre garçon?... Seulement, écoutez bien, il faut que vous sachiez d'où ça vient; vous devez bien soin de le dire à votre fils, quand vous

- Lemann (Eugène), même article. — Au 12^e régiment d'artillerie (suite).
- Jestaz (Marius), même article. — Au 40^e régiment de dragons (suite).
- Rous (Émile), même article. — Au 25^e régiment d'artillerie (suite).
- Perrée (Jules), même article. — Au 6^e régiment de cuirassiers (suite).
- Isnard (Jules), même article. — Au 40^e régiment d'artillerie (suite).
- Lesbre (Constant), même article. — Au 3^e régiment d'artillerie (suite).
- Brudet (Gustave), même article. — Au 3^e régiment d'artillerie (suite).
- Antoine (Nicolas), même article. — Au 8^e régiment d'artillerie (suite).
- Ducloux (Édouard), même article. — Au 7^e régiment de dragons (suite).
- Million (Jules), même article. — Au 8^e régiment de cuirassiers (suite).
- Wagner (Victor), même article. — Au 1^{er} régiment de hussards (suite).
- Remazeilles (Pascal), même article. — Au 45^e régiment d'artillerie (suite).

TOURS.

On lit dans le Progrès militaire :
 « La ville de Tours vient d'être témoin d'un défilé, qui, sans avoir le caractère absolument militaire, offrait néanmoins un attrait tout particulier.
 » La fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie avait choisi le chef-lieu d'Indre-et-Loire pour tenir ses assises de 1884.

» Environ huit cents officiers et sous-officiers, venus de tous les points de la France, se sont réunis dimanche 14 septembre, sur le boulevard Heurteloup et, précédés de la compagnie des sapeurs-pompiers de Tours, musique en tête, se sont rendus dans un ordre parfait et au milieu d'une affluence considérable, par la Grand'Rue nationale, dans l'enceinte où devait se tenir leur séance privée.
 » Ce défilé était très-habilement réglé; les officiers et sous-officiers, groupés par grade, étaient divisés en sections commandées par un chef du même grade. On eût dit un véritable régiment d'officiers et sous-officiers!

» Le temps n'est plus où la malignité publique prenait plaisir à ridiculiser les sapeurs-pompiers; à tous les points de vue, du reste, une transformation complète s'est opérée dans leur constitution et aussi dans leur habillement; si quelques officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers, relativement âgés, ont encore conservé un costume d'autrefois, la plupart, hommes jeunes, vigoureux, alertes, sortant de l'armée et y appartenant encore à un titre ou à un autre, ont adopté le véritable uniforme des sapeurs-pompiers de Paris et possèdent ainsi un cachet militaire agréable à contempler. »

LE MANS.

Les obsèques de Mgr d'Outremont, évêque du Mans, ont été célébrées le 19 septembre, à dix heures. Elles étaient présidées par le

lui écririez.
 Le curé, pour la vingtième fois, répéta son petit panegyrique de M^{me} Scott et de miss Percival. A six heures, il rentra chez lui, épuisé de fatigue, mais la joie dans l'âme.

— J'ai tout donné! s'écria-t-il dès qu'il aperçut Pauline, tout donné! tout donné!
 Il dina et s'en alla, le soir, dire son office du mois de Marie, mais, au moment où il monta à l'autel, l'harmonium resta muet, miss Percival n'était plus là.

(A suivre.) LUDOVIC HALÉVY.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 septembre 1884.
 Versements de 61 déposants (9 nouveaux), 21,568 fr. 37.
 Remboursements, 17,789 fr. 97 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

métropolitain Mgr Meignan, archevêque de Tours, assisté de Mgr Place, archevêque de Rennes; de Mgr Trégaro, évêque de Sées; de Mgr Freppel, évêque d'Angers; de Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval; de Mgr Laborde, évêque de Blois; de Mgr Fonteneau, évêque d'Agén; de Mgr Bourret, évêque de Rodez; de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, et des abbés mitrés des Bénédictins de Solesmes et des Trappistes de Fongombaud.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. le comte d'Outremont.

Une immense foule se pressait sur le passage du cortège.

La messe a été dite par l'évêque de Nantes. L'oraison funèbre sera prononcée le mois prochain par l'évêque d'Angers.

Le cercueil, placé au milieu d'une montagne de fleurs, est resté exposé jusqu'à quatre heures; alors il a été descendu par les chanoines dans la crypte de la cathédrale, où un caveau lui avait été préparé.

On remarquait, dans l'assistance, le préfet, les tribunaux civil et de commerce, le maire, les juges de paix, les officiers de la garnison.

Publications de mariage.

Élie-Charles Doussain, notaire, de Doué-la-Fontaine, et Marie-Eugénie Millocheau, sans profession, de Saumur.

François-Jacques Arnaud, sous-officier retraité (veuf), de Montaigu (Vendée), et Éléonore-Louise Mouillé, sans profession (veuve), de Saumur.

EMISSION DE PANAMA.

La Revue-Gazette maritime et commerciale, 5, rue Coq-Héron, à Paris, reçoit sans frais, mais par correspondance seulement (pli chargé), les souscriptions aux obligations de Panama.

AVANTAGES :

Revenu annuel.....	6.12 0/0 l'an.
Prime de remboursement.....	177 francs.
Plus-value probable; Pour apprécier la plus-value probable des obligations de Panama dans un avenir prochain, il suffit de voir le bénéfice réalisé par ceux qui, jadis, ont souscrit des obligations de Suez.	

Le cours d'émission des obligations Panama actuelles ressort à 323 francs. Le premier versement est de 20 francs.
 Il suffit donc d'envoyer à la Revue-Gazette autant de fois 20 francs que l'on désire souscrire d'obligations.

Marché de Saumur du 20 Septembre

Blé semence (l'h.)	15 50	Huile de noix.	50 130
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15 25	Graine trèfle	50
Froment (l'h.)	77	— lin.	70
Halle, moy ⁿ	77 15	— luzerne	50
Seigle.	75 11 35	Foin (dr. c.)	780 65
Orge	65 11 40	Luzerne	780 60
Avoine h. bar.	50 8 50	Paille	780 40 à 45
Fèves.	75 12	Amandes	50
Pois blancs	80 35	Cire jaune.	50 190
— rouges	80 28	Chanvres 1 ^{er}	
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	
Chenevis	50 18	2 ^e	
Farine, culas.	157 41	3 ^e	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er} id.	100 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à »
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id.	100 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er} id.	90 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1883.	60 à 65

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1883	140 à »
Id. 1883	140 à »
Champigny, 1883	1 ^{er} qualité 300 à »
Id. 1883	2 ^e id. 170 à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Varrains, 1883	120 à »
Varrains, 1883	120 à »
Bourguell, 1883	1 ^{er} qualité 150 à »
Id. 1883	2 ^e id. 100 à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Restigné 1883	140 à »
Id. 1883	135 à »
Chinon, 1883	1 ^{er} id. 130 à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »

Un document qui n'a pas besoin d'être légalisé par Monsieur le Maire. — Depuis longtemps ma femme souffrait continuellement de maux d'estomac, tous les remèdes employés n'avaient produit aucun résultat. Ayant appris les guérisons obtenues par les Pilules Suisses, je vous en ai demandé une boîte à 1 fr. 50; huit jours après en avoir fait usage, ma femme n'a plus ressenti aucune douleur et aujourd'hui elle est parfaitement guérie. Vos Pilules Suisses ont produit le même effet sur une autre personne de ma commune à qui je les avais recommandées. Je ne sau-

rais trop vous remercier, et je vous autorise à publier ma lettre, si vous le jugez à propos.
 « Bruot, Maire à Faymont.
 » Arr. de Lure, C^{los} de Villersexel (H^{ts}-Saône).
 A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.
 Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

Compagnie universelle DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
387,387 Obligations
 DE 500 FRANCS CHACUNE
 RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN
 Payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre
 REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS
 Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882

Prix d'émission : 333 Fr.
 JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1884
 PAYABLES COMME SUIT :

20 fr. en souscrivant.....	0 fr.
30 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire).....	30 »
50 » du 15 au 20 novembre 1884.....	50 »
50 » du 1 ^{er} au 5 janvier 1885.....	50 »
100 » du 1 ^{er} au 5 avril 1885, sous déduction du coupon de 10 fr. échéant à cette date, soit... ..	90 »
83 » du 1 ^{er} au 5 juillet 1885.....	83 »
333 fr.	Net à payer. 323 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre.
 En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1^{er} octobre 1884, ressortira à 326 fr. 65, ce qui représente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la prime de remboursement.
 Les titres définitifs seront délivrés au moment même de la libération.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 25 Septembre 1884 ET CLOSE LE MÊME JOUR

- A PARIS :
- A la Compagnie Universelle du Canal Interoocéanique, 46, rue Coumartin.
 - A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
 - Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
 - A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
 - A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
 - A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
 - A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
 - Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
 - A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
 - A la Banque Franco-Égyptienne, 32, boulevard Haussmann.
- Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interoocéanique de Panama.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal Interoocéanique, à raison de une Obligation pour deux Actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligation.

Les demandes d'obligations sont reçues, dès à présent et sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Demande en Séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du seize septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, Il résulte que M^{me} Marie Blanvillain, épouse du sieur René Renault, sabotier, demeurant avec lui, ville de Doué, Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur en date du 13 août 1884.

A formé contre ledit sieur son mari et M. Gustave Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, pris en sa qualité de syndic de la faillite dudit sieur René Renault, sus-nommé, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, rédigé par moi, avoué soussigné et de M^{me} Renault. Saumur, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain

UNE MAISON

Avec ECURIE, REMISE et JARDIN

6, Rue de la Maremaillette.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

A LOUER

Pour Noël 1884

L'AUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

MM. A. DE GRUCHY ET C^{ie}, Marchands-Tailleurs à Jersey, ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'un de leurs coupeurs sera à Saumur, Hôtel BUDAN, le 26 Septembre.

Il aura une collection complète de Nouveautés en Draperie Anglaise et Ecossaise pour la saison prochaine, pour Vêtements de Messieurs et Man-teaux de Dames.

Haute nouveauté en costumes de promenade et de voyage.

Haute nouveauté en pantalons.

Haute nouveauté en pardessus.

Spécialité de vêtements de chasse.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

AUX ÉLÉGANTS

CHÉMISSERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

Affaire sûre: 15 fr. par jour sans quitter son emploi; 50 fr. en voyageant, articles nouveaux, grand succès.

Écrire Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, 59, Paris.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE TROIS MAISONS

De construction récente

Situées à Angers, boulevard Descarreau.

Rapport: 4.200 fr. environ

Prix: 65.000 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Robe, 36.

Service de Saumur à Fontevault.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M^{me} veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{ees}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répondu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.					Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10		
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 05	7 24	9 00	1 15	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 30		
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	9 08	1 24	Chacé-Varrains . . .	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 39		
1	25	soir, —	6 23	7 39	9 15	1 32	Montreuil-Bellay . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06			
4	32	—													
7	15	—													
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	Montreuil	7 00	1 55	8 35
8	31	—	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	Loudun	8 20	2 51	9 55
9	37	—	Lernay . . .	7 02	8 04	2 11	Lernay . . .	6 07	9 18	1 27	4 37	Neuville	8 34	3 4	10 14
12	48	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	Mirebeau	8 42	3 30	10 28
4	44	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	Loudun	8 49	3 30	10 28
7	4	—										Poitiers	9 24	4 31	11 1
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,